

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DGRI 45 Subvention (170.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Santé Info Solidarité - Réseau (20^{ème}) dans le cadre de la lutte contre le sida (multi-pays, Maroc et Tunisie).

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à SIS-Réseau ;

Sur le rapport présenté par MM. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission, et Bernard JOMIER au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec SIS-Réseau, 190, boulevard de Charonne, Paris 20^{ème}, l'avenant à la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 170.000 euros est attribuée à SIS-Réseau, répartis comme suit :

- Programme CIRAD, multi-pays : 90.000 euros,
- Programme Al Borj à Marrakech, Maroc : 40.000 euros,
- Programme « Les Jasmins » à Tunis, Tunisie : 40 000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, ligne VF 07002, Rubrique V048 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO